Annexe 1

PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations

Bureau de l'éloignement
et du contentieux du séjour

M. Sergei ZIABLITCEV
N° F.N.E. : 0603180870

Nice, le 10/11/2021

ARRÊTÉ
portant maintien en rétention suite à demande d'asile

Le préfet des Alpes Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 611-1, L. 613-1, L. 711-2, L. 612-12, L. 612-1, L. 613-2 ; L. 612-2, L. 612-3, L. 612-5, L. 612-6, L. 613-2, L. 612-9, L. 612-8, L. 613-5, L. 612-7, L. 612-11, L. 612-10, L. 613-7, L. 613-8, L. 741-1, L. 744-1, L. 741-4, L. 751-9, L.751-10, L. 741-7, L.741-5, L741-4, L. 744-6, L. 751-1, L. 754-2, L754-3, L. 754-4, L. 754-5, L 531-24, L. 531-29, L. 754-6, L. 754-7, L. 754-8.

VU la demande d'asile du 06/11/2021 présentée par M. Sergei ZIABLITCEV postérieurement à son placement en rétention administrative en vue de son éloignement ;

CONSIDÉRANT que M. Sergei ZIABLITCEV a introduit une demande auprès de l'OFPRA le 03/05/2018 ; que cette demande a fait l'objet d'un refus en date du 30/09/2019, notifié le 09/10/2019 ;

CONSIDÉRANT que par suite, M. Sergei ZIABLITCEV a introduit un recours auprès de la CNDA le 29/11/2019, contre la décision de l'OFPRA précitée ; que ce recours a fait l'objet d'une décision de rejet en date du 20/04/2021, notifié le 29/06/2021 ; que l'intéressé a introduit auprès de la CNDA une demande de rectification d'erreur matérielle, enregistrée par la cour comme ayant été introduit le 13/10/2021 ;

CONSIDERANT que M. ZIABLITCEV ne disposait plus, à compter de la décision de la CNDA, du droit à se maintenir sur le territoire français, et s'est vu notifié régulièrement par voie postale, à l'adresse déclarée à l'administrtion, une mesure d'éloignement en date du 21/05/2021 ;

CONSIDERANT que M. ZIABLITCEV a fait obstruction à l'exécution de sa mesure d'éloignement, notamment en refusant la prise de ses empreintes ; qu'il a été condamné par l'autorité judiciaire à une peine de 4 mois d'emprisonnement et à une peine complémentaire de 3 ans d'interdiction du territoire français ;

CONSIDERANT que M. ZIABLITCEV présente un comportement manifestement réfractaire à l'exécution de la mesure d'éloignement dont il fait l'objet ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que M. Sergei ZIABLITCEV ne présente pas de garanties de représentation suffisantes, en ce qu'il déclare des adresses différentes à l'administration :
- à Nice auprès de l'association Forum Réfugiés, dans le cadre de sa demande d'asile initiale du 03/05/2018 ;

Сообщение мною на 2-ой странице, где расписуюсь 16.11.21 15h 31, и ставлю свою подпись.

Ziablitcev (15h 31)

- au Puy-en-Velay dans le cadre de sa demande de rectification d'erreur matérielle auprès de la CNDA du 13/10/2021, adresse qui n'est par ailleurs justifiée par aucun élément probant ;

CONSIDERANT que l'intéressé ne produit par ailleurs aucun document d'identité en original et manifeste son opposition entière à être reconduit son produit d'origine ; qu'il présente un risque qu'il se soustraie à son éloignement ;

CONSIDERANT ainsi qu'il y a lieu dès lors de maintenir le placement en rétention dont il fait l'objet durant l'examen de cette demande et, en cas de décision de rejet ou d'irrecevabilité de celle-ci, dans l'attente de son départ ;

ARRETE :

Article 1er : le placement en rétention administrative de M. ZIABLITCEV Sergei est maintenu.

Fait à Nice, le 10/11/2021

Pour le Préfet,
La chargée de mission "ordre public"
DRIM 4631

Manon BELGODERE

- Si vous estimez devoir contester les présentes décisions (refus d'admission au séjour au titre de l'asile et/ou décision de maintien du placement en rétention administrative), vous avez la possibilité de former un recours administratif :
- soit un recours gracieux auprès du Préfet des Alpes-Maritimes - Direction de la réglementation et des libertés publiques- Service du contentieux du séjour et de l'éloignement, 147, boulevard du Mercantour, 06286 NICE Cédex 3.
- soit un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur – Direction générale des étrangers en France – place Beauvau 75800 PARIS CEDEX 08.

– Si vous entendez contester la légalité de ces décisions, vous avez la possibilité, dans un délai de deux mois, de former un recours devant la juridiction administrative par un écrit contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis. Une copie de la décision contestée devra être jointe à ce recours qui doit être enregistré au greffe du Tribunal administratif de Marseille.

Pris connaissance de la décision administrative et des voies et délais de recours.
Après lecture faite par :

☐ M. Sergei ZIABLITCEV
☐ l'agent notifiant
☒ l'interprète

Avec nous et en reçoit copie.

Notification faite à MARSEILLE (lieu) le 15 / 11 / 2021, à 11 heures 30

M. Sergei ZIABLITCEV (signature)	L'interprète (nom, signature)	L'agent notifiant (nom, qualité, signature, cachet)
Refuse de se présenter lorsqu'on l'appelle. remis le 16/11/21 à 15h25	Interprète en langue RUSSE Via le truchement d'ISM 0153261001 Interprétariat M/Mme DVAZI	l'APS PAF 6834 DZPAF SUD Centre de Rétention Administratif Le Canet

Отказываюсь это написать. Требую вызвать на русск. яз. Вызвать на рус. яз. вызвать. Напишешь все равно на ней это Ассоциации. Я не знаю что написано переводчик перевел.

16.11.21, 15h 31 Зяблицев
2 из 2. (15h 31)

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE
Secrétariat Général
35 rue Cuvier
93558 Montreuil Cedex
Tél : 01 48 18 40 00
Recours FAX : 01 48 18 44 20
Mémoires, pièces, courriers FAX : 01 48 18 44 30
Demandes de renvoi FAX : 01 48 18 44 25
Communication de dossiers et accueil avocats FAX : 01 48 18 44 22
Greffe ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h30

Montreuil, le 26/10/2021

M. ZIABLITSEV SERGEI
6 PLACE DU CLAUZEL APP 3
43000 LE PUY EN VELAY

N° de votre recours : 21055716
(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur SERGEI ZIABLITSEV c/ OFPRA
ACCUSE DE RECEPTION D'UN RECOURS
Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le **recours en rectification d'erreur matérielle** que vous avez formé a été enregistré*, le 13/10/2021, au greffe de la Cour nationale du droit d'asile sous le numéro de recours : 21055716, **numéro que vous avez l'obligation de rappeler sur chaque pièce ou courrier que vous adressez à la Cour**. **Il ne sera ni renouvelé ni actualisé. Aucun duplicata ne sera délivré.**

Il est impératif d'**informer le greffe de la Cour de tout changement d'adresse**.

Après la réception de ce courrier, vous pourrez consulter l'intégralité de votre dossier en le demandant 48 heures à l'avance par télécopie (01 48 18 44 22) au greffe de la Cour.

Votre recours sera examiné :
- soit **en audience publique** devant une formation collégiale ou un magistrat statuant seul dans les conditions prévues par l'article L.532-6 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,
- soit par un magistrat qui statuera **par ordonnance** en application de l'article L.532-8 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans le cas où la demande ne présente aucun élément sérieux susceptible de remettre en cause la décision du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

Enfin, si vous avez besoin d'explications ou de renseignements complémentaires, vous pouvez écrire à la Cour ou téléphoner au 01 48 18 41 81.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général,
par délégation,

COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

* Certaines informations faisant l'objet d'un enregistrement informatique pour les besoins de l'instruction et du suivi du dossier, un droit d'accès et de rectification des données personnelles peut être exercé auprès du président de la Cour.

Annexe 3

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE
PROCEDURE NORMALE
Première demande d'asile

Identifiant : 0603180870
Nom : ZIABLITSEV
Nom d'usage :
Prénoms : SERGEI
Sexe : Masculin
Situation familiale : Marié(e)
Né(e) le : 17/08/1985 à KISELIOV, URSS
Nationalité : russe
Adresse :
Cosi 5257 Cs 91036
111 Boulevard de la Madeleine
06000 NICE
Chez :
SPADA de Nice - Forum Réfugiés

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES - NICE - Service des Étrangers

Signature du titulaire

Nombre d'enfants présents : 2
Nom : ZIABLITSEV
Prénoms : Egor
Sexe : Masculin
Né(e) le : 28/01/2017 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE
Nationalité : russe
Nom : ZIABLITSEV
Prénoms : Andrei
Sexe : Masculin
Né(e) le : 22/06/2015 à Balashiha Moscovskaga Oblast, RUSSIE
Nationalité : russe

Délivrée par : Préfecture des Alpes-Maritimes
Le : 13/01/2021
Valable jusqu'au : 12/07/2021
Date de premier enregistrement en guichet unique : 11/04/2018
Statut : En renouvellement

Cachet et signature de l'autorité

Pour le Préfet,
La secrétaire administrative
du pôle asile
DRIM 4512
Angélique BARTOLO

1596450